



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1994/14/Rev.1
22 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1994
25-29 avril 1994

POUR SUITE À DONNER

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET ORGANISATION DES TRAVAUX

De la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration,
qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 25 au 29 avril 1994

RÉSUMÉ

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté et l'organisation des travaux de la deuxième session ordinaire de 1994 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le calendrier proposé pour la session.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. L'ordre du jour provisoire annoté et le calendrier proposé figurent ci-après. L'un et l'autre ont été établis sur la base de la décision 1994/R.1/2 concernant le calendrier des séances, de la répartition des questions pour 1994 dont le Conseil d'administration a décidé lors de la première session ordinaire, tenue du 23 au 25 février dernier, et des autres décisions pertinentes. On y a tenu compte également de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, concernant les mesures complémentaires à prendre afin de restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, pour autant que celles-ci intéressent le Conseil d'administration.
2. Pour la première fois depuis un certain nombre d'années, le Conseil d'administration examinera les programmes de pays et prendra les dispositions voulues en ce qui les concerne sans les avoir préalablement renvoyés au Comité du programme, qui a maintenant été supprimé. Le Conseil plénier examinera de même directement les autres questions dont il doit être saisi à sa deuxième session ordinaire.
3. Conformément à la décision 1994/R.1/1, la plupart des documents contiennent les projets de décision demandés au Conseil, et les recommandations concernant les programmes de pays sont présentées en anglais, espagnol et français. Les comptes rendus analytiques des sessions du Conseil ont également été supprimés par la décision 1994/R.1/1.
4. La plupart des documents ayant déjà été établis et les cotes attribuées lorsque la décision 1994/R.1/1 a été adoptée, ni la longueur des documents de la deuxième session ordinaire ni les cotes des documents des séries E/ICEF/P/L. et E/ICEF/AB/L. établies à l'intention des comités supprimés n'ont pu être modifiées. La décision du Conseil sera prise dûment en considération pour établir la documentation de la troisième session ordinaire, qui doit se tenir en septembre 1994.
5. Contrairement à ce qui a été fait pour la session annuelle de 1994, il n'est pas prévu de séance distincte au titre de consultations officieuses au cours de la deuxième session ordinaire, et l'on compte que le Conseil se prononce sur chacun des sujets ou groupes de sujets dont il doit être saisi immédiatement après l'avoir examiné.
6. Au cours de la deuxième session ordinaire, quatre séances officieuses se tiendront de 9 heures à 10 heures sur les questions suivantes : programme de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)/syndrome d'immunodéficience acquise (sida) (25 avril); Afrique (26 avril); examen de politique générale concernant l'Europe centrale et orientale, les États baltes et la Communauté d'États indépendants (27 avril); Centre international pour le développement de l'enfant (28 avril).

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session et déclarations du Président et du Directeur général

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire a été structuré conformément à la décision 1994/R.1/2 du Conseil d'administration et aux autres décisions pertinentes.

Le projet de calendrier et l'organisation des travaux ont été arrêtés sur la base de l'expérience acquise en ce qui concerne l'examen de points de l'ordre du jour similaires, compte tenu du temps réservé à chaque groupe de questions.

3. Règlement intérieur : rapport et projets de proposition présentés par le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur

Comme suite à la décision 1994/R.1/3, le rapport et les projets de proposition du Président du Groupe de travail ont été publiés sous les cotes E/ICEF/1994/L.17, E/ICEF/1994/L.18 et E/ICEF/1994/L.19.

4. Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires

Le rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire, tenue à Genève les 27 et 28 janvier 1994, est publié sous la cote E/ICEF/1994/L.10. Le Comité y formule des recommandations qu'il soumet à l'approbation du Conseil.

5. Rapport du Comité mixte UNESCO/UNICEF des directives en matière d'éducation

Le rapport du Comité mixte UNESCO/UNICEF des directives en matière d'éducation sur les travaux de sa session biennale, tenue à Paris les 14 et 15 avril 1994, est publié sous la cote E/ICEF/1994/L.13. Le Comité y formule des recommandations qu'il soumet à l'approbation du Conseil.

Conformément à sa décision 1994/R.1/4, le Conseil d'administration doit examiner la question des critères régissant la composition des deux comités mixtes susmentionnés en même temps que leurs rapports au cours de sa deuxième session ordinaire. Le document E/ICEF/1994/L.11 contient des éléments d'information à ce sujet.

6. Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examens de programmes

7. Rapports régionaux

Les documents se rapportant aux points 5 et 6 sont les suivants :

a) E/ICEF/1994/P/L.3 et Add.1 à E/ICEF/1994/P/L.41;

b) E/ICEF/1994/4 à E/ICEF/1994/10.

/...

Quelque 63 propositions de programmes de pays seront notamment présentées au Conseil, pour approbation. On compte un plus grand nombre de programmes "passerelles" en 1994 du fait que le Fonds s'emploie à harmoniser ses cycles de programmation par pays avec ceux des membres du Groupe consultatif mixte des politiques et, dans toute la mesure possible, avec les cycles nationaux de planification du développement. Comme il avait été demandé lors de la session de 1986 du Conseil d'administration, les exposés détaillés qui seront faits en 1994 porteront sur les programmes du Brésil, de l'Égypte et du Zimbabwe. La coopération de l'UNICEF s'étend aux régions suivantes :

- a) Afrique :
 - i) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale;
 - ii) Afrique de l'Est et Afrique australe;
- b) Amériques et Caraïbes;
- c) Moyen-Orient et Afrique du Nord;
- d) Asie :
 - i) Asie de l'Est et Pacifique;
 - ii) Asie du Sud;
- e) Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes.

Conformément à la pratique suivie depuis 1988, ce afin que davantage de temps puisse être consacré à l'examen des programmes et de la politique en régissant l'exécution, les rapports des directeurs régionaux, qui font l'objet des documents E/ICEF/1994/4 à E/ICEF/1994/10, seront réputés lus, plutôt que présentés oralement. Les directeurs régionaux feront néanmoins chacun brièvement le point de la situation à l'échelon régional et donneront des indications concernant les programmes de pays relevant d'eux. Les membres du Conseil d'administration qui le souhaiteront auront en outre l'occasion de s'entretenir avec les directeurs régionaux et autres membres du personnel local en dehors des réunions officielles.

Les recommandations concernant les programmes des différents pays et les recommandations régionales, sous-régionales et interrégionales figurent dans les documents E/ICEF/1994/P/L.4 à E/ICEF/1994/P/L.37. Le document récapitulatif des recommandations concernant les programmes financés en 1994 à l'aide de la masse commune des ressources et de fonds supplémentaires porte la cote E/ICEF/1994/P/L.3 et Add.1. Le rapport sur l'utilisation des fonds provenant de la masse commune des ressources pour des projets devant bénéficier d'un financement supplémentaire porte la cote E/ICEF/1994/P/L.41.

De même qu'à la session ordinaire de 1993, le Conseil examinera un à un, et non pas dans leur ensemble comme il avait précédemment été d'usage, les programmes de pays complets recommandés.

8. Politique de l'UNICEF concernant l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes

Quant à l'action que l'UNICEF a menée ces dernières années en Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les États baltes, et conformément à la décision 1994/R.1/2, un document relatif à la réorientation des activités que le Fonds mène en faveur de ces pays est présenté au Conseil pour suite à donner (E/ICEF/1994/L.12).

9. Rapports sur les tournées d'inspection du Conseil d'administration

En 1994, deux équipes constituées de membres du Conseil d'administration choisis par les groupes régionaux intéressés se sont rendues au Brésil et au Nicaragua, d'une part, et en Égypte et au Maroc, de l'autre, afin d'y inspecter les activités que l'UNICEF entreprend sur le terrain. Les rapports des chefs d'équipe sur ces tournées seront publiés sous la cote E/ICEF/1994/CRP.6. Le Conseil voudra peut-être se prononcer sur les recommandations qui y sont formulées.

10. Centre international pour le développement de l'enfant

L'examen triennal des activités du Centre (Florence) aura lieu en 1994. Le rapport établi à ce titre est publié sous la cote E/ICEF/1994/L.9.

11. Plan de travail et projet de budget de l'opération Cartes de vœux et des opérations connexes pour 1994

Le plan de travail et le projet de budget de l'opération Cartes de vœux (OCV) et des opérations connexes pour 1994 font l'objet du document E/ICEF/1994/AB/L.6. L'exercice budgétaire de l'OCV débutant le 1er mai de chaque année, la question doit être examinée lors de la deuxième session ordinaire. La biennalisation du budget de l'OCV, qui a pour objet de l'aligner sur le budget d'administration et d'appui aux programmes, permettra cependant de rationaliser l'examen de ce point par le Conseil à l'avenir.

12. Rapports financiers de l'opération Cartes de vœux et des opérations connexes

Les rapports financiers de l'OCV sont publiés sous les cotes E/ICEF/1994/AB/L.4 et E/ICEF/1994/AB/L.5, portant l'un sur la période allant du 1er mai 1993 au 30 avril 1994, et l'autre sur l'exercice clos le 30 avril 1993.

13. Rapports financiers de l'UNICEF

Le rapport financier et les états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1993 sont publiés sous la cote E/ICEF/1994/AB/L.7.

Le rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la résolution 48/216 de l'Assemblée générale est publié sous la cote E/ICEF/1994/AB/L.3.

L'examen de l'excédent des dépenses et des soldes inutilisés concernant les projets achevés fait l'objet du document E/ICEF/1994/AB/L.8.

14. Questions diverses

Conformément à la décision 1994/R.1/2, deux questions doivent être examinées au titre de ce point, à savoir le programme de lutte contre le VIH/sida et les critères d'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF.

Le programme de lutte contre le VIH/sida fait l'objet d'un rapport sur les activités menées par l'UNICEF dans ce domaine (E/ICEF/1994/L.14) et du rapport du Directeur général de l'OMS ainsi que d'une résolution du Conseil d'administration de l'Organisation sur le VIH/sida (E/ICEF/1994/L.15).

Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 1994/R.1/5, une note d'information ayant pour objet de faciliter l'examen des critères de nomination et de sélection des candidats au prix Maurice Pate de l'UNICEF sera présentée sous la cote E/ICEF/1994/L.16.

Le Conseil pourra également examiner d'autres questions que ne comprend pas l'ordre du jour provisoire au titre de ce point.

15. Clôture de la session

Il se peut que le Président du Conseil d'administration et le Directeur général fassent des observations finales.

Annexe

DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNICEF
25-29 AVRIL 1994

Projet de calendrier et organisation des travaux

Lundi 25 avril		
10 heures-10 h 30	<u>Point 1</u>	Ouverture de la session et déclarations du Président et du Directeur général
	<u>Point 2</u>	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
10 h 30-11 h 30	<u>Point 3</u>	Règlement intérieur : rapport et projets de proposition présentés par le Président du Groupe de travail à composition non limitée
11 h-13 heures	<u>Point 4</u>	Rapport du Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires sur les travaux de sa session extraordinaire
	<u>Point 5</u>	Rapport de la réunion du Comité mixte UNESCO/UNICEF des directives en matière d'éducation
15 heures-16 heures	<u>Points 4 et 5</u>	Examen de la suite à donner à la décision 1994/R.1/4 touchant les critères régissant la composition des deux comités susmentionnés
16 heures-18 heures	<u>Point 14</u>	Questions diverses, y compris : — Programme de lutte contre le VIH/sida — Critères d'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF

Mardi 26 avril		
10 heures-11 heures	<u>Point 6 et</u> <u>Point 7</u>	Propositions concernant la coopération de l'UNICEF et examens de programmes Rapports régionaux
11 heures-13 heures		Examens de programmes : Afrique de l'Est et Afrique australe — Déclaration du Directeur régional — Exposé détaillé sur le programme du Zimbabwe — Décision sur les recommandations concernant les programmes
15 heures-17 heures		Examens de programmes : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale — Déclaration du Directeur régional — Décision sur les recommandations concernant les programmes
17 heures-18 heures		Examens de programmes : Asie et Asie de l'Est et Pacifique — Déclarations des directeurs régionaux

 Mercredi 27 avril

10 heures-10 h 30		Examens de programmes : Asie du Sud et Asie de l'Est et Pacifique (<u>suite</u>) Décision sur les recommandations concernant les programmes
10 h 30-12 h 30		Examens de programmes : Amériques et Caraïbes — Déclaration du Directeur régional — Exposé détaillé sur le programme du Brésil — Décision sur les recommandations concernant les programmes
12 h 30-13 heures		Examens de programmes : Moyen-Orient et Afrique du Nord — Déclaration du Directeur régional — Exposé détaillé sur le programme de l'Égypte
15 heures-16 heures		Examens de programmes : Moyen-Orient et Afrique du Nord (<u>suite</u>) — Décision sur les recommandations concernant les programmes
16 heures-18 heures	<u>Point 8</u>	Examen de la politique de l'UNICEF concernant l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes

 Jeudi 28 avril

10 heures-10 h 30	<u>Point 6</u>	Examens de programmes : Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes — Déclaration du Directeur général adjoint (programmes) — Décision sur les recommandations concernant les programmes
10 h 30-midi	<u>Point 9</u>	Rapports et discussion sur les tournées d'inspection de membres du Conseil au Brésil et au Nicaragua, d'une part, et en Égypte et au Maroc, de l'autre
Midi-13 heures	<u>Point 10</u>	Centre international pour le développement de l'enfant
14 h 30-16 heures		Consultations officielles sur les questions à examiner au Conseil économique et social

Vendredi 29 avril

10 heures-13 heures	<u>Point 11</u>	Opération Cartes de voeux et opérations connexes — plan de travail et projet de budget pour 1994
	<u>Point 12</u>	Opération Cartes de voeux et opérations connexes — rapports financiers
15 heures-18 heures		Fin de l'examen et décision
	<u>Point 13</u>	Rapports financiers de l'UNICEF
	<u>Point 14</u> (suite)	Questions diverses
	<u>Point 15</u>	Clôture de la session
